



Convention de mise à disposition Renouvellement

De Madame Catherine
PEREZ
Adjoint Administratif principal
de 1^{ère} classe



ENTRE :

La Communauté de communes La Domitienne représentée par son Président M. Alain CARALP d'une part ;

ET :

L'Association Réseau Local d'Initiatives socio-économiques « Les Sablières » représentée par son Président M. Claude CLARIANA, d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 : Objet

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique et à la décision n° DP_2025_011 en date du 14 février 2025 la Communauté de communes La Domitienne met Madame Catherine PEREZ adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à disposition de l'association RLise « Les Sablières ».

Article 2 : Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire à disposition

Madame Catherine PEREZ adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est mise à disposition en vue d'exercer les fonctions d'adjointe de direction de l'association RLise « Les Sablières ».

Article 3 : Durée de la mise à disposition

Madame Catherine PEREZ est mise à disposition de l'association RLise « Les Sablières » à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de trois ans renouvelables.

Article 4 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition

Le travail de Madame Catherine PEREZ est organisé par le Président de l'association RLise « Les Sablières » dans les conditions suivantes : Madame Catherine PEREZ est affectée au poste d'adjointe de direction de la structure, sa durée hebdomadaire de travail est fixée à 36 heures avec 25 jours de congés et 6 jours de RTT.

La Communauté de communes La Domitienne continue à gérer la situation administrative de Madame Catherine PEREZ (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, allocation temporaire d'invalidité, discipline).

Article 5 : Rémunération du fonctionnaire

La Communauté de communes La Domitienne verse à Madame Catherine PEREZ la rémunération correspondant à son grade ou à son emploi d'origine (émoluments de base, indemnité de résidence, supplément familial plus primes et indemnités liées à son emploi).

L'Association RLise « Les Sablières » ne verse aucun complément de rémunération à Madame Catherine PEREZ sous réserve des remboursements de frais.



Article 6 : Remboursement de la rémunération

L'association RLlse « Les Sablières » procèdera au remboursement des rémunérations ainsi que des charges sociales.

Article 7 : Modalité de contrôle et d'évaluation des activités du fonctionnaire

L'Association RLlse « Les Sablières » transmet un rapport annuel sur l'activité de Madame Catherine PEREZ à la Communauté de communes La Domitienne.

En cas de faute disciplinaire, la Communauté de communes La Domitienne est saisie par l'association RLlse « Les Sablières ».

Article 8 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Madame Catherine PEREZ peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- De la Communauté de communes La Domitienne ;
- De l'association RLlse « Les Sablières » ;
- De Madame Catherine PEREZ.

Au terme de la mise à disposition, Madame Catherine PEREZ sera réaffectée dans des fonctions correspondant à son cadre d'emploi au sein de la Communauté de communes La Domitienne.

Article 9 : Juridiction compétente en cas de litige

Tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Montpellier.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élections de domicile :

Pour la Communauté de communes La Domitienne en son siège 1, avenue de l'Europe à MAUREILHAN 34370.

Pour l'association RLlse « Les Sablières » : Maison de l'économie, ZAE Via Europa, 1 avenue de Barcelone 34350 VENDRES.

La présente convention sera notifiée à l'intéressée.

Fait à Maureilhan, le

Pour la Communauté de communes La Domitienne Son Président, Alain CARALP	Pour l'association RLlse « Les Sablières » Son Président, Claude CLARIANA
---	--

Notifié le :